

Déclaration en prévention du suicide

LES 48 CÉGEPS DÉPOSENT PRÈS DE 40 000 SIGNATURES À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

MONTRÉAL, LE 17 JUIN 2008 — La déclaration des cégeps en prévention du suicide, qui a été appuyée par près de 40 000 signataires, a été déposée aujourd'hui à l'Assemblée nationale du Québec. Cette déclaration, qui constitue une première du genre pour un réseau d'enseignement, est le résultat d'une campagne de sensibilisation lancée le 10 septembre 2007 à l'occasion de la Journée mondiale de prévention du suicide. En signant cette déclaration, 37 069 personnes ont adressé aux jeunes le message suivant : « *T'es important pour nous. Le suicide n'est pas une option!* ».

Plus d'une cinquantaine de partenaires socioéconomiques ont accepté, au cours des derniers mois, d'appuyer cette démarche du réseau collégial. Parmi ceux-ci, notons les maires de Montréal, de Québec et de Sherbrooke, le Mouvement Desjardins, l'Université de Sherbrooke et le réseau de l'Université du Québec. La déclaration a également fait l'objet d'une motion d'appui de la part des trois partis de l'Assemblée nationale du Québec, en octobre dernier.

Les étudiants parlent... aux jeunes

Pour M. Gaëtan Boucher, président-directeur de la Fédération des cégeps, cette prise de position prend tout son sens lorsqu'on constate que des milliers de jeunes ont signé cette déclaration afin de transmettre un message positif à leurs pairs. En effet, la majorité des signataires, soit 68 %, sont des étudiants de cégep, 17 % sont des professeurs et des membres du personnel, et 15 % proviennent de divers horizons à l'extérieur du réseau collégial public.

Les 157 500 jeunes qui fréquentent le cégep appartiennent à la catégorie des 15 à 24 ans chez qui le taux de suicide est le plus alarmant. En 2006-2007, plus de 20 000 étudiants du collégial ont consulté les services psychosociaux et de santé mis en place dans les établissements. Au moins 1100 d'entre eux ont fait appel à ces services en lien avec la problématique du suicide. Pas moins de 125 tentatives de suicide ont par ailleurs été recensées au sein de la population étudiante collégiale en 2006-2007 et 11 étudiants sont malheureusement décédés à la suite d'un suicide.

Position privilégiée des cégeps en matière de prévention du suicide

Parce qu'ils constituent un milieu de vie pour l'étudiant, les cégeps peuvent agir comme acteurs de premier plan en matière de prévention du suicide. Depuis plusieurs années, ils ont mis en place différentes mesures pour soutenir les jeunes qui éprouvent des

difficultés personnelles. De plus, ils collaborent avec divers intervenants en matière de prévention du suicide, notamment avec l'Association québécoise en prévention du suicide. Enfin, la Fédération des cégeps siège au sein du comité tripartite réunissant des représentants du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, et des représentants du réseau de la santé et des services sociaux sur la question des services de santé mentale dans les collèges.

— 30 —

Source : Caroline Tessier, directrice des communications, cellulaire : (514) 239-2088; téléphone : (514) 381-8631, poste 2337